



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

pour les zones humides



Conservatoires
d'espaces
naturels

Réserves
Naturelles
DE FRANCE



Communiqué de presse – 03 juillet 2026

Zones humides & Loi d'urgence agricole : les acteurs de terrains sont atterrés

Le projet de loi d'urgence agricole actuellement en discussion prévoit un affaiblissement sans précédent de la protection des zones humides. Une mesure peu médiatisée, qui va pourtant aggraver durablement la qualité de vie des Français.

À l'heure du changement climatique, des canicules et des inondations catastrophiques, les zones humides sont de **précieux outils d'adaptation pour préserver la santé des territoires et celle des humains**. Ces territoires de marais, de tourbières, d'étangs nous protègent des sécheresses et des inondations, nous fournissent une eau de qualité, tout en participant à atténuer le changement climatique.

Ce sont ces services essentiels que le législateur a voulu préserver à travers la loi sur l'eau de 1992. **Ce cadre de protection n'est pas un frein : c'est un outil de dialogue et de sécurisation des projets**. Depuis de nombreuses années, gestionnaires d'aires protégées, collectivités et associations travaillent aux côtés des agriculteurs, premiers usagers et gestionnaires de ces milieux, pour **chercher des solutions équilibrées** et soutenir des pratiques conciliant production agricole, maintien de la ressource en eau et préservation de la biodiversité. Le cadre actuel permet le maintien d'activités agricoles compatibles avec ces milieux, telles que l'élevage extensif.

Nos organisations déplorent que des **cas isolés de blocage ou de complexité administrative**, bien identifiés et souvent déjà traités localement, soient aujourd'hui érigés en justification d'un assouplissement généralisé. Ce raisonnement conduit à un affaiblissement du cadre de protection pourtant essentiel, là où l'approche au cas par cas a démontré son efficacité.

Nous nous inquiétons également d'une **dévalorisation de l'expertise scientifique et technique**, qui remet en cause des décennies de suivis et de cartographie des zones humides mais aussi de retours d'expérience sur leur gestion. De nombreux arguments avancés en faveur d'un affaiblissement des protections reposent sur des contre-vérités : non, il n'y a pas 30% du territoire classé en zones humides ; non, des départements entiers ne sont pas classés en zone humide.

Ce projet ne simplifie pas : il désorganise et fracture. Il ajoute de nouvelles dérogations qui complexifient le dispositif et le rendent illisible et inapplicable. Il affaiblit les dynamiques locales en opposant des acteurs qui avaient appris à travailler ensemble et ouvre la voie à des conflits plus durs.

Il entre en contradiction avec les objectifs fixés par l'État, qui s'est engagé à restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici 2030 : comment y parvenir si on facilite leur destruction ?

Nous appelons les décideurs à rejeter ce texte, et à ouvrir un véritable échange avec les praticiens de terrain afin de construire des solutions adaptées.

Contacts presse :

SNPN : Rémi Luglia - remi.luglia@snpn.fr – 07 86 85 62 03

Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNRF) : Pierre-Paul Castelli – 06 83 84 01 77

Réserves Naturelles de France : Mathilde Koehl – mathilde.koehl@rnfrance.org – 06 09 78 04 97

LPO : Céline Bernardin, Service Presse – presse@lpo.fr – 06 24 43 75 65

WWF France : Mathilde Calvez, Chargée de communication – mcalvez@wwf.fr – 07 69 86 67 41

Ramsar France : Bastien Coïc, Directeur – reseau@ramsarfrance.fr – 07 80 98 83 06

Tour du Valat : Coralie Hermeloup – hermeloup@tourduvalat.org – 04 90 97 28 70